

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

Le Propriétaire Gérant, AUG. ALLIEN.

Remps. — Imprimerie de AUG. ALLIEN.

PRIX DES INSERTIONS.

Annonces... 20 c. la ligne.
Réclames... 30 c. —

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennent la place. — Les manuscrits ne sont jamais rendus.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Un an... 12 fr.
Six mois... 7 fr.
2 fr. en sus, par la poste.
Un numéro du journal... 30 c.

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions en comptent. — A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler doivent refuser le journal.

« La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1873, dans l'un des journaux suivants: Pour l'arrondissement de Versailles, dans le *Concord de Seine-et-Oise*, le *Journal de Seine-et-Oise*, le *Libéral de Seine-et-Oise*, l'*Union libérale et démocratique de Seine-et-Oise*; — pour celui de Corbeil, dans

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3.

Chez AUGUSTE ALLIEN, imprimeur.

le journal *l'Abille de Corbeil*; — pour celui d'Étampes, dans le journal *l'Abille d'Étampes*; — pour celui de Mantes, dans le *Journal judiciaire de Mantes*; — pour celui de Pontoise, dans l'*Echo Pontoisien*; — pour celui de Rambouillet, dans l'*Annuaire de Rambouillet*. »

ÉTAMPES.

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargne centrale se sont élevées dimanche dernier, à la somme de 4,429 fr., versés par 27 déposants dont 1 nouveau.

Il a été remboursé 10,685 fr. 70 c.

Les recettes de la succursale de Milly ont été de 4,620 fr., versés par 14 déposants dont 2 nouveaux.

Il a été remboursé 743 fr.

Les recettes de la succursale de Méréville ont été de 440 fr., versés par 2 déposants.

Les recettes de la succursale de La Ferté-Alais ont été de 440 fr., versés par 6 déposants.

Il a été remboursé 109 fr. 38 c.

Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 465 fr., versés par 5 déposants dont 4 nouveau.

Les bureaux de la Caisse d'épargne seront fermés le dimanche 18 mai, en raison du grand Concours musical qui aura lieu à Étampes.

Police correctionnelle.

Audience du 14 Mai 1873.

Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé le jugement suivant :

JUGEMENT SUR OPPOSITION.

— TARD Étienne, dit Lucien, 31 ans, né à Beaumont (Seine-et-Marne), vacher, sans domicile; 4 mois de prison et aux dépens, pour vol.

Concours musical.

AVIS

Le Comité d'organisation a l'honneur de prévenir le public :

1° Que la fête commencera à midi précis; — le départ du défilé des Sociétés sera annoncé par des salves d'artillerie, de même que la distribution des récompenses;

2° Que le feu d'artifice sera avancé d'une heure, c'est-à-dire qu'il sera tiré à dix heures du soir.

Le Comité remercie les habitants du zèle déployé dans toutes les parties de la ville.

Il ose espérer qu'il se continuera, et que, pour faire honneur aux étrangers, les maisons particulières seront pavoisées et illuminées.

Toutes les personnes qui voudront vendre des programmes détaillés de la fête, pourront s'en procurer, à raison de 7 fr. le cent, chez M. Marchat Léon, rue du Pont Quesneaux.

Enfin, MM. les Restaurateurs sont informés qu'un très-grand nombre de Sociétés n'ont point fait arbrer d'avance leur repas, persuadées que, dans une ville de l'importance de la nôtre, elles trouveraient facilement à déjeuner et à dîner.

Le Bal Willis, si apprécié de la jeunesse étampoise, tiendra le dimanche et le lundi.

A la Veille.

Je ne reconnais plus Étampes. Cette ville, si calme d'ordinaire, se remue, se trouble, s'agite. De tous côtés on dérape les rues. Qu'avons-nous donc à craindre, ô mon Dieu! Y a-t-il des tempêtes dans l'air? mais non! L'horizon est sans nuage et le soleil respire dans un ciel d'azur... Nous sommes à la veille d'une grande fête.

Fais-toi brillante, ô ville chérie! revêts tes plus beaux habits; orne tes demeures; parseme tes rues de feuillage et de fleurs; prépare aux vainqueurs de demain de féeriques surprises.

Je sais un petit coin de la ville où l'empressement est vraiment sans égal. Semblables à des abeilles industrieuses, nos jeunes filles ont dévalisé les jardins; elles ont butiné de toutes parts, et de leurs doigts habiles sont sortis les plus gracieux chefs-d'œuvre.

Nos visiteurs les remercieront par leurs plus beaux airs; et elles trouveront dans la joie de tous la plus douce des récompenses.

ERASTE.

Chaque année, les anciens élèves du Lycée d'Orléans faisant partie de l'Association amicale, se réunissent dans un banquet fraternel. On sait tout le charme de ces réunions où les âges et les distinctions sociales s'effacent dans l'harmonie des mêmes sentiments de reconnaissance pour la maison qui a été le berceau des communes études et le foyer des vivaces amitiés.

Cette année le banquet aura lieu à Paris, à l'hôtel du Louvre, le samedi 24 mai courant. Il sera présidé par M. Robert de Massy, député du Loiret.

Nous sommes priés d'engager vivement ceux des anciens élèves habitant notre département à se faire inscrire au plus tôt, en envoyant leur adhésion à M. Jules Jullien, trésorier de l'association, rue Bannier, 69, à Orléans. On comprend qu'il importe de savoir à l'avance, pour les préparatifs du banquet, sur combien de convives on peut compter.

MODES.

La mode du jour est le foulard de l'Inde pour robes et costumes.

EXPOSITION GÉNÉRALE

de toutes les riches robes nouvelles en soieries de l'Inde, depuis 47 fr. la robe jusqu'à 2 et 300 fr. la robe, à la colonie des Indes.

Entrepôt général, 114, rue Rivoli, 114.

Bouquet pompalour, dessin nouveau sur toutes les teintes nouvelles, et parmi les plus nouvelles, nous citerons :

Paon clair, paon foncé, 200 gris différents, vert du Nil, scarabée, lilas de Perse, violette de Parme, bleu Céleste-Empire, Azuline, rose de Chine, bleu marin, fleur de pêcher, violet monseigneur, Tourterelle, Hortensia, Ozaka, gris argent, etc., etc.

Envoi d'échantillons et marchandises franco.

ÉTAMPES

LA VILLE ET SES ENVIRONS

Monuments et Ruines, Plans, Vues et Promenades.

Sous ce titre, M. Léon Marquis, notre compatriote, déjà connu des lecteurs de *l'Abille* pour sa notice sur la Tour de Guinette et son poème sur la Tour de Cenives, a réuni dans un élégant album les vues des principaux monuments de la ville d'Étampes et de ses environs.

Ce modeste ouvrage est un guide sûr pour le curieux qui veut visiter notre ville et ses environs, et il a sa place marquée dans toute bibliothèque étampoise.

Un plan de la partie centrale de la ville est joint à cet album, qui sera en vente demain, à Étampes, chez tous les libraires et les distributeurs de journaux.

Cette publication, conçue et exécutée en très-peu de temps, vient fort à propos dans le moment où de nombreux étrangers sont appelés à Étampes pour le concours musical.

Etat civil de la commune d'Étampes.

NAISSANCES.

Du 9 Mai. — BOUVIN Julie Désirée, rue Saint Jacques, 426. — 42. AUBIN Louise Emélie, au hameau du Petit Saint-Mars. — 43. DEMOILLIERE Alcide Eusèbe, rue de Saclas, 4. — 44. GUILLOTEAU Jules Gabriel, Petit Saint-Mars.

PUBLICATIONS DE MARIAGES.

Entre : 1° DUPUIS Alfred Augustin, 33 ans, scieur de long, à Chalo-Saint Mars; et D^{lle} COQUET Marie-Alphonsine, 22 ans, domestique, rue Basse-de-la-Foulerie, 19.

2° BIGOT Désiré-Napoléon, 21 ans, charretier, à Mainvilliers (Loiret); et D^{lle} SEPTIER Honorine, 22 ans, domestique, rue de l'Hospice.

3° DELANOE Jules Victor, 37 ans, commis principal des contributions indirectes, place de l'Hôtel-de-Ville; et D^{lle} MARTIN Elisa-Alexandrine, 22 ans, sans profession, à Gavray (Manche).

4° CONTREPOIS Alphonse-Célestin, 25 ans, charretier, rue de la Boucherie; et D^{lle} CONTREPOIS Marie-Claire-Désirée, 22 ans, domestique, à Charmont (Loiret).

5° DOUCET Albert, 29 ans, cordonnier, rue Surcouf, 29, à Paris; et D^{lle} SERVANT Emma, 49 ans, sans profession, place Dauphine.

DÉCÈS.

Du 10 Mai. — CHARBONNEAU Aglaé, 78 ans, propr., veuve Angiboust, rue des Cordeliers, 27. — 10. BRADLT Marie-Valéry, 67 ans, rentier, rue du Perrey, 2. — 11. BUSSON Jean Pierre, 82 ans, ancien journalier (Asile des vieillards). — 12. COUPEAU Nicolas-Etienne, 72 ans, boucher, rue Basse-de-la-Foulerie, 7.

Pour les articles et faits non signés: AUG. ALLIEN.

ANNONCES.

SOUS PRÉFECTURE D'ÉTAMPES.

Commune de Mauchamps.

EXPROPRIATION

d'une parcelle de terrain pour la construction d'une école-mairie.

D'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance d'Étampes, le vingt-deux avril mil huit cent soixante-treize, enregistré, sur la requête de Monsieur le Procureur de la République, et le rapport fait par Monsieur Papillon, président dudit Tribunal, conformément à l'article 44 de la loi du trois mai mil huit cent quarante-un, a été extrait ce qui suit :

LE TRIBUNAL.

« Vu la requête de Monsieur le Procureur de la République;

« Vu le décret en date du vingt-sept novembre mil huit cent soixante-douze, déclarant d'utilité publique l'expropriation d'un terrain appartenant au sieur Paye, destiné à la construction d'une Ecole et d'une Mairie dans la commune de Mauchamps;

« Vu sept autres pièces et principalement l'arrêté préfectoral déclarant immédiatement cessible pour cause d'utilité publique un terrain inscrit à la matrice cadastrale sous le numéro 418 de la section A, au nom du sieur Marcel Paye, de la contenance de huit ares, situé sur la place publique à Mauchamps;

« Après en avoir délibéré conformément à la loi;

« Prononce l'expropriation pour cause d'utilité publique du terrain inscrit à la matrice cadastrale sous le numéro 418 de la section A, sous le nom de Marcel Paye, de la contenance de huit ares;

« Nommé Monsieur Bertrand Lefebvre, juge, comme président des opérations du jury chargé de fixer l'indemnité due au propriétaire exproprié, et à son défaut Monsieur Christian de Poly, juge suppléant.

« Signé : PAPILLON et FONTAINE. »

Pour extrait.
Le Sous-Préfet.
Ch. TRAMONT.

(4) Etudes de M^e EDMOND COCHE, avoué à Paris, Boulevard de Sébastopol, 31, Successeur de M. Petit-Dexmier, Et de M^e HAUTEFEUILLE, notaire à Étampes, (Seine-et-Oise).

VENTE

Par suite de faillite

AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSUR, En l'étude et par le ministère de M^e HAUTEFEUILLE, Notaire à Étampes, (Seine-et-Oise).

En Treize Lots qui ne seront pas réunis, DE : 4°

DEUX MAISONS

Sises à Monnerville, canton de Méréville, Arrondissement d'Étampes (Seine-et-Oise).

4 PIÈCES DE TERRE LABOURABLE

Sises terroirs de Monnerville et de Guillerval, Arrondissement d'Étampes, 3° DE

2 MAISONS

Sises à Étampes, rue St-Martin, 33, 71 et 73, Avec

COURS, JARDIN ET DÉPENDANCES, 4° D'UN

GRAND JARDIN

Contenant 86 ares 61 centiares, Sis à Étampes, près le Moulin à Tan,

Clos par la rivière, une haie vive, une grille en fer et des murs, 5° DE

DEUX PIÈCES DE TERRE LABOURABLE

Sises terroir de Saint Martin-d'Étampes, près le Moulin à Tan, 6° DE

DEUX PIÈCES DE TERRE

PLANTÉES D'ARBRES, Sises terroir de Gironville.

L'Adjudication aura lieu le Dimanche 8 Juin mil huit cent soixante-treize, Heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution de :

1° Une ordonnance de M. le juge-commissaire de la faillite du sieur Legendre, ci après nommé;

2° De la grosse d'ordonnance en forme exécutoire d'un jugement rendu en la Chambre du conseil du Tribunal civil de la Seine, en date du dix-sept avril mil huit cent soixante-treize, enregistré;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de :

1° M. Normand, agissant au nom et comme syndic du sieur Legendre, ci après nommé, demeurant ledit sieur es-nous, rue des Grands-Augustins, numéro 49;

2° M. Jules Kuck-Legendre, ancien boulanger, demeurant à Paris, rue de l'Arrivée, numéro 48;

Il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M^e Hautefeuille, notaire à Étampes, à la vente après faillite, au plus offrant et dernier enchérisseur, le Dimanche huit Juin mil huit cent soixante-treize, à midi, des immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION :

Premier lot.

Une Maison sise à Monnerville, rue de l'Eglise, couverte en ardoises;

Consistant dans chambre à feu au rez de chaussée, chambre au premier étage, grenier au-dessus, corrélé, cave dessous, cour clos de murs, commune avec plusieurs, droit d'égout sur ladite cour.

Deuxième lot.

Une Maison couverte en ardoises, ci-devant en grange, sise au même lieu;

Comprenant une pièce au rez-de-chaussée; tenant d'un côté midi la rue de l'Eglise, d'autre côté nord la cour commune avec la maison ci-dessus et autres, d'un bout orient la ruelle des Singes, et d'autre bout nord M. Gry, de Guillerval, ou son représentant;

Et une écurie d'un espace, sise au même lieu; tenant d'un côté en égout la ruelle des Singes, d'autre côté occident et d'un bout midi à la cour commune, et d'autre bout M. Gry ou son représentant.

Troisième lot.

Vingt-cinq ares cinquante-deux centiares de terre, terroir de Monnerville, champier vers Menessard ou la Vallée-des-Postes; tenant d'un long M. Daulard, d'autre long M. Legendre, fermier, d'un bout M. Cochery, d'autre bout M. Godin.

Quatrième lot.

Vingt-cinq ares cinquante-deux centiares de terre, mêmes terroir et champier; tenant d'un long M. Breton, fermier, d'autre long les héritiers Sergent, d'un bout M. Cochery, d'autre le chemin de Menessard.

Cinquième lot.

Trente ares soixante-trois centiares de terre, même terroir, champier de la Vallée-de-Méréville ou du Pavé-Neuf; tenant d'un long la route de Méréville, d'autre long et d'un bout M. Roger, fermier.

Sixième lot.

Quarante ares quatre-vingt-six centiares de terre, terroir de Guillerval vers Trapeau, champier de la Pierre-au-Blanc; tenant d'un long les héritiers Penot, d'autre long Pointeau, d'un bout la Vallée-des-Postes, d'autre bout le chemin de Trapeau à Monnerville.

Septième lot.

Une Maison sise à Étampes, rue Saint-Martin, numéro 33 (ancien 406).

Consistant en un corps de bâtiment sur la rue, composé au rez-de-chaussée de deux allées transversales, trois chambres à feu et deux cuisines; au premier étage de trois chambres à feu et un cabinet, grand grenier au-dessus, escalier de fond en comble.

Autre corps de bâtiment, comprenant au rez-de-chaussée une écurie, une vacherie; au premier étage deux chambres à feu, galerie, grenier sur le tout.

Une grange de trois espaces, cave sous ladite grange.

Deux cours, dans l'une desquelles est un petit bâtiment pour le passage du jardin.

Foulerie, cabinets d'aisances, puits.

Jardin clos de murs, planté d'arbres et de vigne, ayant issue sur la rue du Coq.

Huitième lot.

Une Maison nouvellement construite, située à Étampes, rue Saint-Martin, numéros 74 et 73.

Comprenant au rez-de-chaussée, quatre chambres à feu, un cabinet, une allée et deux portes d'entrée sur la rue.

Au premier étage, trois chambres à feu, deux chambres froides et un cabinet.

Grenier au-dessus, divisé en trois parties et couvert en ardoises.

Cave sous partie de ladite maison.

Cour dans laquelle un bâtiment à usage de buiserie et buanderie par bas, avec deux chambres au premier étage et grenier au-dessus, couvert en tuiles.

Jardin derrière.

Le tout tenant d'un côté M. Riquois, d'autre côté les héritiers Hutteau, par derrière plusieurs, et par devant la rue.

Droit de communauté à un puits situé dans le jardin ci-dessus.

Neuvième lot.

Un grand Jardin de la contenance de soixante-six ares soixante-quatre centiares d'après les titres, et quatre-vingt-six ares soixante-quatre centiares d'après un mesurage récent, terroir d'Étampes, lieu dit Entré-Doux Eaux; tenant d'un côté le chemin de Charpeau, d'autre côté le chemin de Paris à Orléans, d'une troisième part à M. Lesage et à la rivière de Louette, et d'une dernière part à M. Lesage et au chemin de Charpeau.

Cet immeuble est entouré de murs, sauf du côté du chemin de fer et sur la rivière, dont un are seize centiares dépendent de l'immeuble dont s'agit, et sont compris dans la contenance sus indiquée.

Dixième lot.

Quarante-un ares quarante-sept centiares de terre labourable, terroir de Saint-Martin-d'Étampes, près le Moulin à Tan, traversés dans le bas de la pièce par le chemin dudit moulin; tenant d'un côté M. Flamand, d'autre côté M. Grégoire Fontaine, d'un bout la rivière et d'autre bout M. Caillaux.

Onzième lot.

Douze ares quatre-vingt-quatre centiares de terre d'après les titres, quatorze ares quatorze centiares de terre labourable d'après un mesurage récent, et dix ares cinquante six centiares d'après le cadastre, terroir d'Étampes, champier du Gué de l'Houssche; tenant d'un long M. Caquet, d'autre long M. Delabaye, d'un bout la rivière, et d'autre bout M. Lacombe. — Section B, numéros 4410 et 4411.

Douzième lot.

Dix-neuf ares quatorze centiares de terre, terroir de Gironville à la Fontaine; tenant d'un long M. Thi-

Voir à la quatrième page.

VILLE D'ÉTAMPES

SEINE-ET-OISE



GRANDE FÊTE MUSICALE

Dimanche 18 Mai 1873.

CONCOURS auquel prendront part 88 SOCIÉTÉS d'ORPHÉONS, de MUSIQUES d'HARMONIE et de FANFARES

Sous la présidence de M. le PRÉFET de Seine-et-Oise.

Membres du Jury : MM. LAURENT DE RILLÉ, président; BOIELDIEU, COUDER, DE GROOT, DELAJOITTE, DE LAUZIERES, DERANSART, DE LYDEN, FAUST, GÉBAUER, GUILLOT DE SAINT-BRIS, HIE, LORT, MANSOUR, MARC-CONSTANTIN, CH. MOREAU, MÉTIVET, MÉTRA, SEMET, SIMIOT, TILLIART, WAISS.

ORDRE DU CONCOURS :

A onze heures : Réception de MM. les Membres du Jury par le Conseil municipal et la Commission d'organisation. — A midi : GRAND DÉFILÉ de toutes les Sociétés, Bannières déployées.

ORPHÉONS

Théâtre.

3^{me} DIVISION. — 4^{re} SECTION.

1^{er} Prix : Médaille de vermeil, g. m. — 2^e Prix : Médaille de vermeil, m. m. — 3^e Prix : Médaille d'argent, g. m. — 4^e Prix : Médaille d'argent, m. m. — 5^e Prix : Médaille d'argent, p. m.

4^{re} DIVISION.

Chœur imposé : Les Brigands, de VERDI, arrangés par CH. CONSTANTIN.
1^{er} Prix : Médaille de vermeil, g. m. — 2^e Prix : Médaille d'argent, m. m.

4^e DIVISION. — 2^e SECTION.

Prix unique : Médaille d'argent, g. m.

4^e DIVISION. — 1^{re} SECTION.

1^{er} Prix : Médaille de vermeil, m. m. — 2^e Prix : Médaille d'argent, m. m. — 3^e Prix : Médaille d'argent, p. m.

2^e DIVISION — 3^e SECTION.

Chœur imposé : Pastorale, de SAINTIS.
1^{er} Prix : Médaille de Vermeil, m. m. — 2^e Prix : Médaille d'argent, g. m. — 3^e Prix : Médaille d'argent, p. m.

DIVISION SUPÉRIEURE. — 2^e SECTION.

Chœur imposé : Les Emigrants, de BOIELDIEU.
Prix unique : Médaille de vermeil, g. m.

3^e DIVISION. — 3^e SECTION.

1^{er} Prix : Médaille de Vermeil, m. m. — 2^e Prix : Médaille d'argent, g. m.

3^e DIVISION. — 2^e SECTION.

Prix unique : Médaille d'argent, g. m.

2^e DIVISION. — 2^e SECTION.

Morceau imposé : Pastorale, de SAINTIS.
Prix unique : Médaille de vermeil, g. m.

2^e DIVISION. — 1^{re} SECTION.

Chœur imposé : Pastorale, de SAINTIS.
1^{er} Prix : Médaille de vermeil, g. m. — 2^e Prix : Médaille d'argent, m. m.

DIVISION SUPÉRIEURE. — 1^{re} SECTION.

Chœur imposé : Les Emigrants, de BOIELDIEU.
Prix unique : Médaille d'or, g. m.

3^e DIVISION. — 2^e SECTION.

1^{er} Prix : Médaille de vermeil, g. m. — 2^e Prix : Médaille de vermeil, m. m. — 3^e Prix : Médaille d'argent, g. m. — 4^e Prix : Médaille d'argent, m. m. — 5^e Prix : Médaille d'argent, m. m. — 6^e Prix : Médaille d'argent, p. m. — 7^e Prix : Médaille d'argent, p. m.

3^e DIVISION. — 1^{re} SECTION.

1^{er} Prix : Médaille de vermeil, g. m. — 2^e Prix : Médaille d'argent, m. m.

4^{re} DIVISION.

Morceau imposé : L'Orientale, n^o 2, HANDEL.
Prix : Médaille de vermeil, g. m.

1. Montrouge.....	35	STÖESSER.....	Hymne à la nuit.....	Saintis.
2. Boulogne-sur-Seine.....	36	FOUCART.....	Les Pèlerins.....	Plotow.
3. Enfants de Boulogne.....	40	LEVASSEUR DE VERNEUIL.....	L'Ame en peine.....	Bazin.
4. Saint-Cloud.....	25	PHILIPS.....	Ronde de nuit de la Saint-Sylvestre.....	Saintis.
5. Gros-Cailou.....	38	BARDEZ.....	L'Invasion.....	Ducy.
6. Vincennes.....	30	G. DUYAL.....	La Fête du village.....	Saintis.
7. Enfants de la Seine.....	24	DUSSOURT.....	Les Pèlerins.....	Gry.
8. Choral de Clichy.....	37	L. ECSTORGE.....	La Ronde de nuit.....	Saintis.
9. Fils d'Ancéron des Ternes.....	20	NERH.....	Les Sureiers.....	Bazin.
			Voyage en Chine.....	Saintis.
			Gaule et France.....	Rocheblave.
			La Vendange.....	Gry.
			Les Tonneliers.....	Barrière.
			Les Chanteurs de nuit.....	Roubin.
			En marche.....	Ducy.
			La Fête du Village.....	L. de Rillé.
			Les Gondoliers.....	A. Thomas.
			Le Songe d'une nuit d'été.....	
1. Choral des Ternes.....	42	LAMBERT.....	Les Lansquenets.....	L. Delibes.
2. Montreuil.....	35	GAGNE.....	L'Invasion.....	Saintis.
3. Verrières-le-Buisson.....	35	CAMUS.....	Les Batteurs de blé.....	L. de Rillé.

Collège.

Institution Gros (Montlhéry).....	63	GROS.....	L'Été.....	Girard.
			La Chanson des chasseurs.....	Abt.
1. Alsaciens-Lorrains.....	40	MORHANGE.....	Le comte Ory.....	Bossini.
2. Bonneval.....	30	CASSEGRAIN.....	Le Fabliau des deux nuits.....	Boieldieu.
3. Châteaudun.....	35	VANSSON.....	La Retraite.....	L. de Rillé.
4. Franconville.....	26	GILLE.....	Où et Non, quadrille choral.....	Saintis.
			Les Maçons.....	Id.
			Le Tireur d'Arc.....	Bazin.
			Sur les remparts.....	Saintis.
			Chœur des soldats, de Faust.....	Gounod.
1. Levallois-Perret.....	55	ESBIN.....	Chœur des chasseurs.....	A. Thomas.
2. Saint-Jean-de-Braye.....	29	DESLAURIER.....	Aimons toujours.....	Berberger J.
3. Champigny.....	30	MONDAIN.....	La Noce du village.....	L. de Rillé.
1. Choral du Temple.....	26	BRODY.....	Les Routiers.....	Semet.
2. Choisy-le-Roi.....	35	LEGRAND.....	Patrie.....	Ritz.

Asile Saint-Pierre.

1. Menecy.....	20	GROUANE.....	Chœur du Cidre.....	Bazin.
2. Sacy-en-Brie.....	14	DUPUIS.....	La Chanson du chasseur.....	Abt.
3. Choral de Neuilly.....	50	E. LESEURRE.....	Les Rêcheurs Vénitiens.....	Roubin.
			Le Chant du Pilote.....	March.
			Les Francs-Archers.....	Placet.
			Sur les remparts.....	Saintis.
Villeneuve-Saint-Georges.....	28	GATINOT.....	Ronde des roses.....	Saintis.
			L'Invasion.....	Id.
1. Fils d'Apollon.....	45	E. LESEURRE.....	Les Gardes-chasse.....	A. Thomas.
2. Amateurs de Paris.....	24	DEFLERS fils.....		
1. Montmartre.....	40	MÉRATET.....	Les Bûchers.....	L. de Rillé.
2. Bardes de Paris.....	30	ROUSSEAU.....	La Ronde villageoise.....	Minard.
3. Plaisance.....	30	STÖESSER.....	Les Paysans.....	
1. Union musicale de Paris.....	45	ALB.....	La Sérénade.....	C. de Vos.
2. Choral Parisien.....	40	J. MINARD.....	Les Enfants du désert.....	Clapissou.

FANFARES

École communale.

1. Argenteuil.....	30	ROUSSEAU.....	Kermesse aux bois, ouv.....	Tilliard.
2. Saulx-les-Chartreux.....	27	GUÉROT.....	Signal d'orage.....	Rossini.
3. Vaux.....	23	FOIN.....	Fantaisie sur Moïse.....	Marie.
4. La Ferté-Alais.....	25	TANCHAUT.....	Honneur aux braves, m.....	Béger.
5. Auneau.....	21	SIGOT.....	La Croix d'honneur, ouv.....	Id.
6. Gallardon.....	22	COCHERY.....	La Croix de Jérusalem.....	Tilliard.
7. Gentilly.....	30	OZANNE.....	Il Turco in Italia, fant.....	F. Minet.
8. Versailles.....	30	FLEURY.....	Le Sans-souci, p. r.....	Maillochaud.
9. Sarcelles.....	20	GIBAUT.....	Souvenir d'Haydn, m.....	Id.
			La Châtelaine, ouv.....	Tilliard.
			Parisina, fant.....	Id.
			Elysée d'Amore, fant.....	Bellini.
			Norma, fant.....	Rossini.
			Cenerentola, fant.....	Hemmerlé.
			Amour et Charité.....	Tilliard.
			Il Turco in Italia (Rossini).....	Id.
			La Grange-aux-Belles, ouv.....	Hemmerlé.
			L'Orageuse, ouv.....	
1. Châteaudun.....	35	VANSSON.....	Nabuchodonosor, ouv.....	Verdi.
2. Créteil.....	20	POTTIER.....	Poste et Paysan, ouv.....	Suppé.
3. Longjumeau.....	30	BRISSET.....	Le Pré-aux-Clercs, fant.....	Hérold.
			Le Dieu et la Bayadère, fant.....	Anber.
			La Croix d'honneur, fant.....	Béger.
			Triboulet, m.....	Clodomir.
Industrielle de Puteaux.....	45	DELONDRE.....	Sémiramis, ouv.....	Rossini.

École des Frères (Saint-Basile).

1. Limours.....	25	LAVENNE.....	La Norma, m.	Mallocheud.
2. La Maison-Blanche.....	35	GAUTY.....	Souvenir d'Haydn, fant.	Tilliard.
3. Pithiviers-le-Vieux.....	49	PETIPAS.....	Kermesse au bois, ouv.	Morly.
4. Orsay.....	25	La Fée-aux-Roses, ouv.	Tilliard.	Hemmerlé.
5. Arpajon.....	20	La Grenade, m.	Bléger.	Groutner.
6. Jouy-sous-Thelle.....	20	La Récréation musicale, ouv.	Tilliard.	Id.
7. Industrie Parisienne.....	35	Le Grandeur, p. r.	Blancheteau.	Tilliard.
8. Monthéry.....	25	La Grange-aux-Belles, ouv.	Id.	Hemmerlé.
9. Massy.....	22	Phutus, p. r.	Requin.	Tilliard.
10. Pithiviers.....	25	Sainte-Cécile, ouv.	Id.	Id.
		Aurore, m.	Id.	
		La Grange-aux-Belles, ouv.		
		Il Trovatore, boléro.		
		Récréation musicale, ouv.		
		La Saint-Michel, m.		
		Blanche de Castille, ouv.		
		Inspruck.		
		Le Diadème, fant.		
		La Diva, m.		
1. Aubervilliers.....	20	ARTUS.....	La Châtelaine, fant.	Jonas.
2. Saint-Jean-de-Braye.....	29	DESLACRIERE.....	La Lyre militaire, fant.	Couturier.

Asile Saint-Martin.

1. Châteauneuf-sur-Loire.....	25	SALMON.....	L'Enferante, m.	
2. L'Étang-la-Ville.....	16	DE LA MOTTE.....	Le Mal du pays, fant.	Tilliard.
3. Jargeau.....	28	JOLIVET.....	L'Amphitrite, m.	Krempel.
4. Menecy.....	20	LAVALLETTE.....	Bayard, p. r.	Tilliard.
5. Gennevilliers.....	0	COMPIÈGNE.....	La Reine Berthe, ouv.	Id.
6. Boissy-Saint-Léger.....	18	SOUCIARD.....	La Dragone.	Marie.
7. Savigny-sur-Orge.....	27	LABOLLE.....	La Barroisse, m.	Tilliard.
8. Montigny-sur-Avre.....	45	ROCHER.....	La Trompette de Jéricho.	Prunier.
			Monthéry, p. r.	Grétry.
			Sainte-Cécile, m.	Clodomir.
			Les Deux Azares, m.	Blancheteau.
			Les Guépes, polka.	Boutet.
			Promette et Temir, m.	Bléger.
			Sans bottes, p. r.	Tilliard.
			Le Sommeil de Diane, fant.	
			Diane, m.	
1. Bièvres.....	34	PEY.....	Kermesse aux champs, ouv.	Lecler.
2. Bonneval.....	30	CASSEGRAIN.....	Charmante Perruche, polka.	Id.
3. Ivry-sur-Seine.....	30	ROUZE.....	Vaillanc, m.	Morh.
4. Boulogne-sur-Seine.....	45	L. PROF.....	Blondinette, mazurka.	Marie.
			Léopold.	
			Mosaïque sur Pépito.	
			La Croix d'honneur, ouv.	Bléger.
			Nabuco, p. r.	Wittmann.
Montrouge.....	28	LALLIER.....	Jérusalem, fant.	Verdi.

HARMONIES

Salle de la Rotonde.

1. Institution Saint-Nicolas, d'Igny.....	30	BOUCHET.....	Modeste, m.	Marie.
2. Institution Prou, de Monthéry.....	30	PROU.....	Les Gaultois, p. r.	Deplacé.
			Le Chevalier errant, ouv.	Auberry de Bostley.
			Papa Rampon, p. r.	Paulus.
1. Dourdan.....	21	TAFFOUREAU.....	Allégo militaire le Tonnerre.	Ballot.
2. Amicale de la Maison-Blanche.....	40	GAUTY.....	La Dourdanaise, valse.	Id.
3. Chapelle-Saint-Mesmin.....	28	BERGERARD.....	Kermesse au bois, ouv.	Tilliard.
			La Fée-aux-Roses, ouv.	Morly.
			Blanche de Castille.	Tilliard.
			Hector, p. r.	
La Gauloise.....	36	BLANQUIN.....	Fontainebleau, p. r.	Brunet.
			Les Noces de Pégare, fant.	Tilliard.
1. Clamart.....	33	DELAUZEN.....	Fantaisie sur Parisina.	Tilliard.
2. Ingré.....	30	LANÇON.....	Dona Maria, m.	Brepsant.
			Grand Air du Chatel.	Adam.
			Blanche de Castille.	Tilliard.
Lyre Parisienne.....	45	BARRIERE.....	Kermesse au bois.	Lecler.
Grenolle Paris.....	48	FLOQUET.....	Mosaïque sur des motifs de Bellini.	Tilliard.
Harmonie de Montmartre.....	70	E. MURATY.....	Il Crociato.	

Salle du Théâtre.

1. Choral de l'Odéon.....	60	DELAFONTAINE.....	L'Invasion.....	Saintis.
2. Choral du Temple.....	25	BRODY.....	La Belle Bourbonnaise.....	L. de Rillé.
3. Choral du Louvre.....	55	BASLAIRE.....	Le Matin.....	Id.
Harmonie de Montmartre.....	70	MURATY.....	Le Pré-aux-Cleres.....	Hérol.

N. B. — Les divisions d'Excellence concourent devant tout le Jury réuni.

La Distribution des Récompenses aura lieu, aussitôt les Concours terminés, dans la Grande Avenue de la partie basse des promenades du Port, où il sera édifié UN TEMPLE dédié au Mérite.

BALS DE NUIT

Sous la Grande Tente Willis, magnifiquement décorée, et dans le bel établissement de la Rotonde, où des embellissements viennent d'être faits à l'occasion du Concours.

A onze heures du soir :

EMBRASEMENT GÉNÉRAL DE LA VIEILLE TOUR DE GUINETTE

AU CENTRE D'UN

FEU D'ARTIFICE

Tiré par un spécialiste renommé de la ville de Paris.

Le Samedi 47 Mai, veille du Concours, à neuf heures du soir, Promenade aux Flambeaux, dans laquelle la Fanfare d'Etampes exécutera la belle RETRAITE DE CRIMÉE, de Magnier.

NOTA. — Des cartes donnant droit à l'entrée dans toutes les salles de Concours seront vendues au prix de : UN franc. — On peut s'en procurer à la Mairie d'Etampes et chez tous les commissaires organisateurs de la fête. Le Maire, chevalier de la Légion-d'Honneur, président honoraire : BRUNARD. — Le président : CHAUDE, conseiller municipal. — Le directeur du Concours : DELISLE. — Le secrétaire : Alph. LE-TAVERNIER. — Le trésorier : LESAGE. — Les Membres de la Commission : DECOLANGE, adjoint au maire. — MOULLE, GAGNEUX, DUJONCQUOY, conseillers municipaux ; BLANCHET, DUPRÉ, GOMBAULT, CHENU, HÉRISSEZ et HUET Paul. — HUET Emile, et CHEVALLIER Emile, secrétaires adjoints.

« Au nom et comme subrogé-tuteur du mineur Paul-Félix Roullier, sus-nommé. »

Procédé, le **Dimanche quinze Juin** mil huit cent soixante-treize, heure de midi, en l'étude et par le ministère de M^e Jacob, notaire à Angerville, commis à cet effet, à la vente par adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION :

MISES A PRIX :

Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges, les enchères seront reçues sur les mises à prix fixées par le jugement du dix-sept avril mil huit cent soixante-treize, de la manière suivante :

Pour le premier lot, à la somme de deux cents francs, ci.....	200 fr.
Pour le deuxième lot, à la somme de deux cents francs, ci.....	200
Pour le troisième lot, à la somme de cent francs, ci.....	100
Pour le quatrième lot, à la somme de cent francs, ci.....	100
Pour le cinquième lot, à la somme de cent francs, ci.....	100
Pour le sixième lot, à la somme de cent cinquante francs, ci.....	150
Pour le septième lot, à la somme de deux mille francs, ci.....	2,000
Pour le huitième lot, à la somme de deux mille francs, ci.....	2,000
Pour le neuvième lot, à la somme de cinq cents francs, ci.....	500
Pour le dixième lot, à la somme de trois cents francs, ci.....	300
Pour le onzième lot, à la somme de cinquante francs, ci.....	50
Pour le douzième lot, à la somme de soixante francs, ci.....	60
Pour le treizième lot, à la somme de vingt francs, ci.....	20
Total des mises à prix, cinq mille sept cent quatre-vingts francs, ci.....	5,780 fr.

Fait et rédigé à Paris, le neuf mai mil huit cent soixante-treize, par l'avoué poursuivant soussigné.

Enregistré à Paris, le neuf mai mil huit cent soixante-treize, folio 402, case 8. Reçu un franc quatre-vingts centimes, décimes compris.

Signé : **COCHE**.
S'adresser, pour les renseignements :
1° A M^e EDMOND COCHE, avoué poursuivant, à Paris, boulevard de Sébastopol, numéro 34, dépositaire d'une copie de l'enchère;
2° A M^e HAUTEFEUILLE, notaire à Etampes (Seine-et-Oise);
3° A M. NORMARD, syndic, demeurant à Paris, rue des Grands-Augustins, numéro 49.

Etude de M^e CHENU, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 59 bis.

VENTE
Par suite de conversion de Saisie immobilière, En l'étude et par le ministère de M^e JACOB, notaire à Angerville, Commis à cet effet,
DE
DEUX MAISONS
Sises à Angerville,
D'UN JARDIN
Situé au même lieu, rue du Tour-de-Ville,
ET DE NEUF
PIÈCES DE TERRE
Sises commune d'Angerville,
EN 7 LOTS
Le tout appartenant tant au sieur PAUL-ETIENNE ROULLIER, d'Angerville, qu'à PAUL-FÉLIX ROULLIER, son enfant mineur.

L'adjudication aura lieu le **Dimanche 15 Juin** mil huit cent soixante-treize, Heure de midi.
On fait savoir à tous qu'il appartiendra que :
En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance s'étant à Etampes, le vingt-neuf avril mil huit cent soixante-treize, enregistré ;
Il sera,
Aux requêtes, poursuite et diligence de M. Casimir-Désiré VASSOR, propriétaire, demeurant à Pussay ;
Ayant pour avoué M^e Louis-Laurent Chenu, demeurant à Etampes, rue Saint-Jacques, numéro 39 bis ;
En présence, ou lui dûment appelé, de M. Paul-Etienne Roullier, marchand grainetier, demeurant à Angerville ;
« Agissant tant en son nom personnel qu'au nom et comme tuteur naturel et légal de Paul-Félix Roullier, enfant mineur issu de son mariage avec madame Estelle-Elise Savouré, son épouse décédée ;
« Ledit sieur Roullier autorisé d'agir au nom de son enfant mineur aux effets ci-après, suivant délibération du conseil de famille dudit mineur, tenu sous la présidence de monsieur le juge de paix du canton de Méréville, le sept avril dernier, enregistré. »
Ayant pour avoué M^e Paulin Laurens, demeurant à Etampes, rue Sainte-Croix, numéro 49 ;
Et encore en présence, ou lui dûment appelé, de M. Charles-Etienne Savouré, cultivateur, demeurant à Arnouville ; commune de Gummerville.

« Au nom et comme subrogé-tuteur du mineur Paul-Félix Roullier, sus-nommé. »

Procédé, le **Dimanche quinze Juin** mil huit cent soixante-treize, heure de midi, en l'étude et par le ministère de M^e Jacob, notaire à Angerville, commis à cet effet, à la vente par adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles dont la désignation suit.

Premier lot.
Une MAISON située à Angerville, place du Marché-à-l'Avoine, consistant en un principal corps de bâtiments comprenant rez-de-chaussée et premier étage ; grenier dessus couvert en tuiles ; cour devant, ayant entrée par une grille sur la place du Marché-à-l'Avoine ; autre petite cour derrière, dans laquelle est un bâtiment en appentis, servant de buanderie et d'écurie, et un puits à eau.
Autre corps de bâtiments en aile, consistant, au rez-de-chaussée, en deux magasins à grains et une remise, et au premier étage, en différentes pièces d'habitation composant un logement qui a entrée par un escalier particulier sur la rue de l'Eglise ; grenier dessus couvert en ardoises.
Tenant d'un long à ladite rue de l'Eglise, d'autre long à madame veuve Vallette et à M. Poiget, d'un bout la place du Marché-à-l'Avoine, et d'autre bout à un passage allant à l'Eglise.
Sur la mise à prix de **3,000 fr.**

Deuxième lot.
Une MAISON située à Angerville, rue des Lucas-à-la-Poissonnerie ; consistant en un principal corps de bâtiments comprenant un rez-de-chaussée, cave dessous ; premier étage et grenier dessus couvert en ardoises ; buanderie en appentis, jardin derrière clos de murs ; cour au bout de ladite maison, ayant entrée sur la rue par une porte cochère ; poulailler et colombier dans ladite cour.
Tenant d'un côté la rue des Lucas-à-la-Poissonnerie, d'autre côté mademoiselle Fougeu, d'un bout le jardin du presbytère et la place de l'Eglise, et d'autre bout la rue de la Poissonnerie.
Sur la mise à prix de **3,000 fr.**

Troisième lot.
Un JARDIN situé à Angerville, rue du Tour-de-Ville, vers le couchant, planté d'arbres fruitiers et de treilles, dans lequel est un petit appentis, clos de murs ; tenant d'un long à la rue du Tour-de-Ville, d'autre long à M. Carré et au cimetière, d'un bout les héritiers Lucien Rousseau.
Sur la mise à prix de **400 fr.**

Quatrième lot.
Vingt ares quarante-deux centiares environ de terre, situés commune d'Angerville, champier de Bassonville ; tenant d'un long M. Séjourné, d'autre long M. Guenée, d'un bout la grande route de Paris à Orléans. — Ensemencés en escourgeon.
Sur la mise à prix de **100 fr.**

Cinquième lot.
Quinze ares trente-cinq centiares environ de terre, situés commune d'Angerville, champier du Chemin-d'Autry ; tenant d'un long madame veuve Percheron, d'autre long M. Godeau, de Villeneuve. — Plantés en luzerne.
Sur la mise à prix de **50 fr.**

Sixième lot.
Trente-cinq ares soixante-treize centiares environ de terre, situés commune d'Angerville, champier de Jolies ; tenant d'un long madame Trefouel, d'autre long madame veuve Bouton. — Nouvellement plantés en bois.
Sur la mise à prix de **400 fr.**

Septième et dernier lot.
1° Quarante ares quatre-vingt-quatre centiares environ de terre, situés même commune, lieu dit le Champ-au-Loup ; tenant d'un long M. Plé, d'autre long madame Trefouel. — Nouvellement plantés en bois d'accacias.
2° Cinquante-six ares dix-sept centiares environ de terre, situés même commune, champier de Champ-au-Loup ; tenant d'un long veuve Baranton, d'Etampes, d'autre long Rousseau Laure. — Nouvellement plantés en bois.
3° Cinquante-six ares dix-sept centiares environ de terre, situés mêmes commune et champier ; tenant d'un long les terres de la ferme d'Ouestreville, d'autre long M. Commeauche. — Nouvellement plantés en bois.
4° Un hectare quarante-deux ares quatre-vingt-quatre centiares de terre, plantés en bois, situés mêmes commune et champier ; tenant d'un long M. Commeauche, d'autre long MM. Vallée et Dufour.
5° Quarante ares quatre-vingt-quatre centiares environ de terre, situés même commune et champier ; tenant d'un long M. Plé, d'autre long MM. Vallée et Dufour.
6° Quarante ares quatre-vingt-quatre centiares environ de terre, situés mêmes commune et champier ; tenant d'un long M. Genty, d'autre long M. Lemoine. — Nouvellement plantés en bois.
Sur la mise à prix de **4,500 fr.**
Fait et rédigé par moi, avoué poursuivant soussigné :
A Etampes, le quinze mai mil huit cent soixante-treize.
Pour original, Signé, **CHENU**.
S'adresser, pour les renseignements :
A Etampes, A M^e CHENU, avoué poursuivant, rue St-Jacques, numéro 39 bis ;
A M^e PAULIN-LAURENS, avoué colicitant, rue Sainte-Croix, numéro 49 ;
A Angerville, A M^e JACOB, notaire, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété ;
Et sur les lieux.
Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le seize mai mil huit cent soixante-treize, folio 70 verso, case 5. Reçu un franc quatre-vingts centimes, décimes compris.
Signé, DELZANGLES.

Etude de M^e HAUTEFEUILLE, notaire à Etampes.

A VENDRE PAR ADJUDICATION
En l'étude et par le ministère de M^e HAUTEFEUILLE, Notaire à Etampes,
Le **Dimanche 25 Mai 1873, à midi,**
MAISON sise à Etampes, rue St-Jacques, n° 85,
MAISON à Etampes, rue St-Antoine, n° 27,
Et **MAISON** à Etampes, rue St-Martin, n° 108,
Avec
COURS, JARDINS ET DÉPENDANCES.
S'adresser, pour tous renseignements :
A M^e HAUTEFEUILLE, notaire à Etampes.

Etude de M^e PASQUET, notaire à Chalo-St-Mard, (Seine-et-Oise)

ATTIRAIL DE LABOUR
A VENDRE
Aux enchères,
A CHAUFFOUR, CANTON D'ETAMPES,
En la demeure de M. et M^me GAULTIER-LEVRON,
Par le ministère de M^e PASQUET,
Notaire à Chalo-Saint-Mard,
Le **Dimanche 25 Mai 1873, à 2 heures très précises.**

DÉSIGNATION DES PRINCIPAUX OBJETS :
4 Chevaux et leurs Harnais, 2 Vaches, 2 Tombereaux, 3 grandes Voitures, 4 Charrues, 1,000 boîtes de Fourrage, 1,000 Bourrées, Râteliers, Doubliers, Augettes, Vans, Cribles, Passoires, Fourches, Crochets.
Et une grande quantité d'autres Objets.

A crédit.
Dix pour cent en sus des enchères.
Etude de M^e ROBERT, commiss.-priseur à Etampes.

A VENDRE AUX ENCHÈRES,
Le **Dimanche 18 Mai 1873, à huit heures du matin,**
A BOISSY LE SEC,
En la Ferme exploitée par M. HENRY GIBIER-GIBIER,
Et par le ministère de M^e ROBERT,
Commissaire-priseur à Etampes.

Plusieurs lots de bon Fumier
de Moutons, de Vaches et de Chevaux.
CREDIT AUX PERSONNES SOLVABLES. 2-2

VENTE MOBILIERE
Le **Lundi 19 Mai 1873, à midi,**
A ETAMPES, RUE SIMONNEAU,
Par le ministère de M^e ROBERT,
Commissaire-priseur de l'arrondissement d'Etampes.

Consistent en :
Couchette, Literie, Linge, Garde-robres, maubles, Batterie de cuisine, et autres objets.
Au comptant.
Dix centimes par franc en sus du prix.

VENTE MOBILIERE
à Etampes, en la Salle de Tivoli,
Le **Jeudi 22 Mai 1873, à midi,**
Par le ministère de M^e ROBERT, commissaire-priseur à Etampes.

Consistent en :
Couchettes, Literie, Linge, Armoires, Commodes, Canapés, Fauteuils, Chaises, Tables, Buffets, Baignoire en cuivre, meubles anciens, Buffet Louis XIII et autres, Porcelaines et Faïences anciennes, Flambeaux Louis XV et Louis XVI, Couverts en ruolz, plusieurs Services complets en cristal comprenant : Verres ordinaires, Verres à bordeaux, à madère et à champagne, plusieurs autres Services en porcelaine décorée, Violoncelle, Lognetto, Lampes, Chevalets, Supports, Bustes, Statues et Moulures en plâtre, Gravures, Batterie de cuisine, et quantité d'autres objets.
Au comptant
Dix centimes par franc en sus des enchères.

A VENDRE AUX ENCHÈRES,
Le **Dimanche 25 mai 1873, à midi,**
EN LA SALLE DE LA MAISON D'ECOLE DE BRIÈRES-LES-SCRELLÉS,
Par le ministère de M^e ROBERT,
Commissaire-priseur à Etampes.

67 Pieds d'Arbres abattus (peupliers, chânes et sapins), en onze lots.
Environ **600 Bourrées** de chêne, de bois blanc et **3 stères** de bois à brûler.

Le tout se trouvant sur les lieux dits : la Fontaine, Villeneuve, le Sentier-d'Orient et le Bois-du-Larry.

19, rue Scribe, Paris.

POUDRETTE NITRATÉE ENRICHIE DE BONDY (SEINE)
Les concessionnaires de la voirie de Bondy informent MM. les agriculteurs qu'ils tiennent à leur disposition une poudrette de qualité supérieure dite **POUDRETTE NITRATÉE ENRICHIE DE BONDY**, et qu'ils sont en mesure d'en livrer telle quantité qui leur sera demandée au prix de six francs cinquante centimes l'hectolitre, ou de quatre-vingt-cinq francs les mille kilogrammes.
S'adresser à Paris, rue Scribe, 19, ou à la voirie de Bondy (Seine), à M. Mault, ingénieur.

Etude de M^e HAUTEFEUILLE, notaire à Etampes.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION
En l'étude et par le ministère de M^e HAUTEFEUILLE, Notaire à Etampes,
Le **Dimanche 25 Mai 1873, à midi,**
MAISON sise à Etampes, rue St-Jacques, n° 85,
MAISON à Etampes, rue St-Antoine, n° 27,
Et **MAISON** à Etampes, rue St-Martin, n° 108,
Avec
COURS, JARDINS ET DÉPENDANCES.
S'adresser, pour tous renseignements :
A M^e HAUTEFEUILLE, notaire à Etampes.

Etude de M^e PASQUET, notaire à Chalo-St-Mard, (Seine-et-Oise)

ATTIRAIL DE LABOUR
A VENDRE
Aux enchères,
A CHAUFFOUR, CANTON D'ETAMPES,
En la demeure de M. et M^me GAULTIER-LEVRON,
Par le ministère de M^e PASQUET,
Notaire à Chalo-Saint-Mard,
Le **Dimanche 25 Mai 1873, à 2 heures très précises.**

DÉSIGNATION DES PRINCIPAUX OBJETS :
4 Chevaux et leurs Harnais, 2 Vaches, 2 Tombereaux, 3 grandes Voitures, 4 Charrues, 1,000 boîtes de Fourrage, 1,000 Bourrées, Râteliers, Doubliers, Augettes, Vans, Cribles, Passoires, Fourches, Crochets.
Et une grande quantité d'autres Objets.

A crédit.
Dix pour cent en sus des enchères.
Etude de M^e ROBERT, commiss.-priseur à Etampes.

A VENDRE AUX ENCHÈRES,
Le **Dimanche 18 Mai 1873, à huit heures du matin,**
A BOISSY LE SEC,
En la Ferme exploitée par M. HENRY GIBIER-GIBIER,
Et par le ministère de M^e ROBERT,
Commissaire-priseur à Etampes.

Plusieurs lots de bon Fumier
de Moutons, de Vaches et de Chevaux.
CREDIT AUX PERSONNES SOLVABLES. 2-2

VENTE MOBILIERE
Le **Lundi 19 Mai 1873, à midi,**
A ETAMPES, RUE SIMONNEAU,
Par le ministère de M^e ROBERT,
Commissaire-priseur de l'arrondissement d'Etampes.

Consistent en :
Couchette, Literie, Linge, Garde-robres, maubles, Batterie de cuisine, et autres objets.
Au comptant.
Dix centimes par franc en sus du prix.

VENTE MOBILIERE
à Etampes, en la Salle de Tivoli,
Le **Jeudi 22 Mai 1873, à midi,**
Par le ministère de M^e ROBERT, commissaire-priseur à Etampes.

Consistent en :
Couchettes, Literie, Linge, Armoires, Commodes, Canapés, Fauteuils, Chaises, Tables, Buffets, Baignoire en cuivre, meubles anciens, Buffet Louis XIII et autres, Porcelaines et Faïences anciennes, Flambeaux Louis XV et Louis XVI, Couverts en ruolz, plusieurs Services complets en cristal comprenant : Verres ordinaires, Verres à bordeaux, à madère et à champagne, plusieurs autres Services en porcelaine décorée, Violoncelle, Lognetto, Lampes, Chevalets, Supports, Bustes, Statues et Moulures en plâtre, Gravures, Batterie de cuisine, et quantité d'autres objets.
Au comptant
Dix centimes par franc en sus des enchères.

A VENDRE
AUX ENCHÈRES,
Le **Dimanche 25 mai 1873, à midi,**
EN LA SALLE DE LA MAISON D'ECOLE DE BRIÈRES-LES-SCRELLÉS,
Par le ministère de M^e ROBERT,
Commissaire-priseur à Etampes.

67 Pieds d'Arbres abattus (peupliers, chânes et sapins), en onze lots.
Environ **600 Bourrées** de chêne, de bois blanc et **3 stères** de bois à brûler.

Le tout se trouvant sur les lieux dits : la Fontaine, Villeneuve, le Sentier-d'Orient et le Bois-du-Larry.

19, rue Scribe, Paris.

POUDRETTE NITRATÉE ENRICHIE DE BONDY (SEINE)
Les concessionnaires de la voirie de Bondy informent MM. les agriculteurs qu'ils tiennent à leur disposition une poudrette de qualité supérieure dite **POUDRETTE NITRATÉE ENRICHIE DE BONDY**, et qu'ils sont en mesure d'en livrer telle quantité qui leur sera demandée au prix de six francs cinquante centimes l'hectolitre, ou de quatre-vingt-cinq francs les mille kilogrammes.
S'adresser à Paris, rue Scribe, 19, ou à la voirie de Bondy (Seine), à M. Mault, ingénieur.

Etude de M^e MENERAY, rue du Flacon, à Etampes.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE
MAISON BOURGEOISE
Située à Etampes, rue Saint-Mars, n° 18.

Cette Maison se compose d'un rez-de-chaussée distribué en allée courante, vestibule, salle à manger, grand salon, cuisine en retour.
Au premier étage, trois chambres à feu, un cabinet de toilette.
Grenier au-dessus couvert en tuiles, cave dessous.
Jardin, bâtiment au fond distribué en buanderie et bûcher.
S'adresser, pour traiter, à l'étude Meneray, rue du Flacon. 2-2

A CÉDER
Pour cause de santé,
A ORLÉANS (LOIRET),
FONDS DE ROUENNERIE
DRAPERIE ET NOUVEAUTÉS
Situé dans un des meilleurs quartiers de la ville, et à proximité des marchés.
S'adresser, pour les renseignements :
A M^e THILLIER, notaire, rue Royale, n° 16, à Orléans. 3-2

A CÉDER
UNE BONNE AUBERGE
Sise à Milly (Seine-et-Oise),
Bien achalandée, et placée dans l'un des quartiers les plus passagers de la ville.
On cédera en même temps le mobilier et le droit au bail.
CONDITIONS TRÈS-AVANTAGEUSES.
S'adresser à M^e BUISSON, notaire à Milly.

CHOCOLAT
DE LA
C^{ie} FRANÇAISE
QUALITÉ SUPÉRIEURE
Toujours 2 francs le 1/2 kilogr.
CACAO EN POUDRE
2 fr. 50 le 1/2 kil.
DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES MAIRONS.

MACHINES VAPEUR VERTICALES
portatives, fixes et locomobiles, de 1 à 20 chevaux. Supérieures par leur construction, elles ont seules obtenu les plus hautes récompenses dans les Expositions et la médaille d'or dans tous les concours. Meilleur marché que tous les autres systèmes ; prenant peu de place, pas d'installation, arrivant toutes montées, prêtes à fonctionner ; brûlant toute espèce de combustible ; conduites et entretenues par le premier venu ; s'appliquant par la régularité de leur marche à toutes les industries.
Envoi franco du prospectus détaillé.
J. HERMANN-LACHAPÈLE
144, rue du Faubourg-Poissonnière, 144, Paris. 26-7

ANTINEURALGIQUE BOUDIER
Guérissant instantanément
PAR LE NEZ
LES
Maladies de la tête n'étant pas occasionnées par des dérangements de l'estomac, telles que :
NÉURALGIES FACIALES, MIGRAINES, CÉPHALALGIES, OTALGIES (Néuralgies de l'oreille),
ODONTALGIES (Néuralgies dentaires),
lors même que les dents seraient cariées.
PRÉPARÉ PAR BOUDIER
PHARMACIEN
A Joigny (Yonne). Dépôt à Paris, r. Réaumur, 25, ph. CHATELAIN.
DÉPÔT à Etampes, chez M. INGRAND, pharmacien, place Notre-Dame. 52-8

Certifié conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné.
Etampes, le 17 Mai 1873.

Vu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN, apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes.
Etampes, le 17 Mai 1873.

Enregistré pour l'annonce n° Folio
Reçu franc et centimes, décimes compris.
A Etampes, le 1873.